

L'InVS est un établissement public à caractère administratif dont les missions imposent l'indépendance et l'impartialité des personnes participant à l'élaboration de ses avis et recommandations. Cette indépendance, tant à l'égard de la gestion du risque que des acteurs économiques et sociaux, se traduit pour toutes les personnes participant aux travaux de l'InVS par le respect d'obligations déontologiques, lesquelles sont adaptées aux missions de l'InVS et nécessaires à son autorité.

A ce titre, l'InVS met en place la déclaration d'intérêts conformément aux articles L. 1413-11 et L. 5323-4 du code de la santé publique.

La déclaration d'intérêts a pour finalité de prévenir les conflits d'intérêts susceptibles de se présenter lorsqu'une personne est exposée à privilégier ses intérêts personnels au détriment de ceux qui lui sont confiés dans le cadre de ses missions. Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur concernant tout lien avec une entreprise ou un établissement dont les activités entrent dans le champ de compétence de l'Institut, c'est-à-dire notamment toute entreprise produisant, exploitant, commercialisant des produits de santé, des produits ou articles de consommation, toute entreprise fournissant des services, tout organisme de conseil intervenant sur ces produits, toute organisation ou instance concernée par le sujet traité, tout prestataire, tout partenaire y compris public...

Le devoir d'information par cette déclaration porte sur l'ensemble des intérêts, liens ou faits susceptibles de faire naître un risque de conflits d'intérêts ou une incompatibilité entre les missions du personnel de l'InVS et de tout intervenant extérieur à l'Institut et leurs activités extérieures.

#### À QUI S'ADRESSE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS ?

La présente déclaration vous concerne si vous êtes :

- personnel de l'InVS ou personnel ARS des Cire (personnel contractuel en CDI ou CDD de toutes catégories; fonctionnaire détaché ou mis à disposition; ...; y compris interne en santé publique participant aux activités de l'InVS);
- membre d'un conseil ou d'un comité siégeant auprès de l'InVS et dont la nomination fait l'objet d'un acte réglementaire, y compris représentant institutionnel (conseil d'administration, conseil scientifique, comité des CNR [centres nationaux de référence], comité national des Registres, comité de toxicovigilance, ...);
- intervenant extérieur, membre d'un groupe de travail ou d'un comité ad hoc ou toute personne qui collabore occasionnellement aux travaux de l'InVS.

### LE TRAITEMENT DE VOTRE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS :

Les informations déclarées peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans le cadre de la déclaration enregistrée auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Conformément aux prescriptions légales, le contenu des déclarations des membres des conseils ou comités et des intervenants extérieurs est rendu public par l'Institut de veille sanitaire sur son site Internet, dans le respect des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## **COMMENT ET QUAND REMPLIR VOTRE DÉCLARATION?**

Votre déclaration doit mentionner l'ensemble de vos liens directs ou indirects quelle qu'en soit la nature (intérêt moral, intellectuel, financier, familial ou autre) avec tout entreprise ou organisme intervenant dans le champ des missions de l'InVS, tout prestataire, tout partenaire y compris public.

Elle doit être effectuée lors de votre entrée en fonction (pour les agents de l'InVS ou le personnel ARS des Cire) ou de votre candidature (pour les experts externes) et actualisée à votre initiative en cas de changement de situation et au moins une fois par an (pour les experts externes, si vous avez été nommé).

# Renseignements généraux

Nom: de BARBEYRAC	-	Prénom(s) : Bertille	
Nom de naissance : 15	mars 1955		
-	-	onnel ARS des Cire (tout statut)   oui   ire concerne les agents internes – A ne pas remplir	non
Si sui, remplir ci-dess	ous :		
Personnel InVS	Fonction		
Personnel ARS des Cire	Département / Service / Cire		
Vous êtes membre d'un	comité de MoVS	oui non	
Si oui, remplir ci-dessou	ıs:		
Membre d'un conseil / comité créé	Conseil / Comité	CA CCTV Comité des Registres CS Comité des CNR Autre: Rapporteur	
réglementairement	Activité / Fonction	☐ Vice président ☐ Membre	
Membre d'un comité <i>ad hoc</i>	Nom duprojet * Fonction	☐ Membre du comité de pilotage ☐ Membre du conseil scientifique ☐ Membre d'un groupe de travail ☐ Autre :	

# Si non, remplir ci-dessous :

Organisme employeur principal : Université Bordeaux Segalen Activité professionnelle principale : biologiste hospitalo- universitaire MCU-PH						
Vous déposez votre candidature oui non pour le comité [menu déroulant des comités + dates de mandat] comme expert individuel du CNR chlamydiae (renouvellement)						
Vous collaborez dé	éjà avec l'InVS	oui non				
Si oui, remplir ci-dessou	is:					
Membre d'un	Conseil / Comité	☐ CA ☐ CCTV ☐ Comité des Registres ☐ CS ☐ Comité des CNR ☐ Autre :				
réglementairement	Activité / Fonction	☐ Président ☐ Rapporteur ☐ Vice président ☐ Membre				
☐ Membre d'un	Nom du projet *					
comité <i>ad hoc</i>	Fonction					
Expert externe individuel	Nom du projet *	Renouvellement du CNR des infections à chlamydiae				

<sup>\*</sup> projet : programme, enquête, étude, investigation...

En application des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du Code de la santé publique :

« Est interdit le fait, pour les membres des professions médicales mentionnées au présent livre, de recevoir des avantages en nature ou en espèces, sous quelque forme que ce soit, d'une façon directe ou indirecte, procurés par les entreprises assurant des prestations, produisant ou commercialisant des produits pris en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale. Est également interdit le fait, pour ces entreprises, de proposer ou de procurer ces avantages. »

« Les agents contractuels mentionnés à l'article L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique :

1° Sont tenus au secret et à la discrétion professionnels dans les mêmes conditions que celles qui sont définies à l'article 26 du titre 1er du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales ;

2° Ne peuvent, par eux-mêmes ou par personne interposée, avoir, dans les établissements ou entreprises contrôlés par l'agence ou en relation avec elle, aucun intérêt de nature à compromettre leur indépendance.

Les agents précités sont soumis aux dispositions prises en application de l'article 87 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Les personnes collaborant occasionnellement aux travaux de l'agence et les autres personnes qui apportent leur concours aux conseils et commissions siégeant auprès d'elle, à l'exception des membres de ces conseils et commissions, ne peuvent, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal, traiter une question dans laquelle elles auraient un intérêt direct ou indirect et sont soumises aux obligations énoncées au 1°.

Les membres des commissions et conseils siégeant auprès de l'agence ne peuvent, sous les mêmes peines, prendre part ni aux délibérations ni aux votes de ces instances s'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire examinée et sont soumis aux obligations énoncées au 1° ».

Les personnes mentionnées aux articles L. 5323-1, L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique (fonctionnaires, agents contractuels de droit public, agent contractuel de droit privé) ainsi que les personnes mentionnées aux deux alinéas précédents (collaborateurs occasionnels, membres des commissions et conseils) adressent au directeur général, à l'occasion de leur nomination ou de leur entrée en fonction, puis annuellement, une déclaration mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou établissements dont l'objet entre dans le champ de compétence ou des activités de l'InVS.

avoirs financiers en fonds propres. Doivent être déclarés les intérêts dans tous les établissements ou entreprises, en France ou à l'étranger, dont les activités entrent dans le champ de compétence et les activités de l'InVS. La participation financière est la détention d'une fraction du capital d'une entreprise, une de ses filiales ou une société dont elle détient une partie du capital dans la limite de votre connaissance immédiate et attendue. Il est demandé d'indiquer le nom de la société, le type et la quantité des valeurs ou pourcentage de la fraction du capital détenu.

NB : La détention d'actifs financiers sous forme de produits collectifs (type SICAV/FCP) n'a pas à être déclarée car le détenteur n'en contrôle ni la gestion, ni la composition.

Non concerné		
Concerné (compléter l	e tableau	ci-dessous

Entreprise, société, établissement, organisme,	Type d'investissement (valeurs en bourse, capitaux propres ou obligations)	< 5000 € ou < 5 % du capital	≥ 5000 € ou ≥ 5 % du capital
•			

# The Land of the Control of the San House bar.

Les activités exercées à titre personnel et qui peuvent donner lieu à une rémunération personnelle sont regroupées dans différentes rubriques, permettant une distinction selon la nature du conflit d'intérêts potentiel. Sont concernées les activités avec des entreprises ou établissements à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS. Les activités de recherche, d'évaluation scientifique ou de conseil pour le compte ou au nom de ces entreprises ou organismes sont notamment à déclarer dans ces rubriques.

## Dal Henselnelde gernlammen

#### 2.1.1 Propriétaire, dirigeant, associé, employé, participation à un organe décisionnel

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Sont concernés les entreprises ou établissements à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS, les organismes professionnels ou organismes de conseil intervenant dans ces secteurs (start up, entreprise d'innovation, société de conseil...)
- Les liens durables ou permanents, qui peuvent donner lieu à une rémunération personnelle, comprennent notamment
  - les contrats de travail avec une entreprise (cas des experts qui ne sont pas issus du secteur public);
  - les rémunérations répétées par une même entreprise ;
  - la participation, rémunérée ou non, à une instance auprès d'une entreprise (conseil d'administration par exemple).

En conséquence sont concernés les liens de type contrat de travail : CDD, CDI ; associé, dirigeant, participation à un organe décisionnel (tel que conseil d'administration) d'une entreprise ou d'un établissement à but lucratif ou non entrant dans champ de compétence ou d'activités de l'InVS (ex. Inserm...), ou d'une agence sanitaire.

Non concerné
Concerné (compléter le tableau ci-dessous

Entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,	Position dans l'entreprise (cadre dirigeant, cadre)	Nature du contrat / de la rémunération / de la participation	Période	Rémunération
				☐ Oui ☐ Non

				Oui
				Oui
				│
				Non
				Oui
				Oui
				│
2.1.2 Autres activités régulières				
de formation, membre d'un grou ou non intervenant dans le char organisme de conseil intervenar agence sanitaire).	nnées précédentes brique sont les activités récurrentes ré spe d'expert ou équivalent pour une np de compétence ou d'activités de l' nt dans ces secteurs (ex. membre d'	e entreprise ΊnVS, avec υ	ou un établissem un organisme pro	ent à but lucratif ofessionnel ou un
☐ Non concerné				
Concerné (compléter le tableau ci-c				
Entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,	Nature de l'activité / Suje (consultant, participant à une ins		Période	Rémunération
CNAM	Révision de la nomenclature des ac biologie et notamment ceux conce diagnostic des infections à chlamyo	ctes de rnant	2009-2011	☐ Oui ☑ Non
SFM	Mise à jour du référentiel en micro		2010	☐ Oui ☑ Non
GMED	Expert pour les nouveaux tests Chl	amydia	2008-2011	Oui Non Oui Non
				Oui
	ABANG BERMENTAN PENGENTAN PENGENTAN PENGENTAN PENGENTAN PENGENTAN PENGENTAN PENGENTAN PENGENTAN PENGENTAN PEN PENGENTAN PENGENTAN	nctuelles rén	nunérées ou noi	n à toute étude
Concerné (compléter le tableau ci-d	essous)			
Porteur des travaux (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,)	Nature / Thème des travaux scientifiques / Etudes / Recherche	Fonction	n Période	Rémunération
Laboratoire ROCHE	Evaluation du Cobas Taqman 48 version 2 + rapport d'expertise	Expert	2008	Oui le laboratoire Non
Laboratoire ROCHE	Evaluation de l'automate Cobas 4800 + rapport d'expertise	Expert	2010-2011	Oui le laboratoire
Laboratoire Bio-Rad	Evaluation de la trousse triplex CT/NG/MG + rapport d'expertise	Expert	2010	Oui le laboratoire
				Oui Non
				Oui Non

25 អាសាសារមេរា មួយស្រែប៉ា <u></u>	szapponadorografice	

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Les activités visées dans cette rubrique sont les participations ponctuelles rémunérées ou non à toute expertise en lien avec le sujet traité, en dehors des participations en tant que membre d'un groupe défini au 2.1.2.

	I Non concerne		
$\nabla$	Concerné (compléter	le tableau	ci-dessous

Porteur de l'expertise (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,)	Commanditaire / Sujet de l'expertise	Période	Rémunération
DIM Maladies infectieuse, Parasitaires et nosocomiales émergentes, ïle de France	Utilisation de beta lactamines pour produire une forme atténuée de chlamydia trachomatis. Essia vaccinal chez la souris	2011	☐ Oui ☑ Non
DIM Maladies infectieuse, Parasitaires et nosocomiales émergentes, ïle de France	Rôle de la protéine effectrice TGBP dans le développement des Chlamydia et évaluation de l'efficacité d'inhibiteurs de la transglutaminase 2 en tant qu'inhibiteurs de l'infection par Chlamydia	2011	☐ Oui ☑ Non
DIM Maladies infectieuse, Parasitaires et nosocomiales émergentes, ïle de France	Dérivés 3-isoxazolidinone : synthèse, chélation du fer et activité bactéricide sur Chlamydia trachomatis	2011	☐ Oui ☑ Non
			Oui Non
			Oui Non

#### . Zájlnte vemtőn szenletű elless zactivi és degonsállas

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Les activités visées dans cette rubrique sont les activités ponctuelles rémunérées ou non de consultant, de participation à une réunion d'experts, groupe de travail, groupe de réflexion, activité d'audit...

 	,
non.	concerné
HIVII	COLLCELLE

## Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Porteur de l'activité (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,)	Nature de la prestation / Sujet	Période	Rémunération
HAS	Diagnostic biologique des infections à C. trachomatis	2008	Oui Non
HAS	Diagnostic biologiques des infections à N gonorrohoeae	2010	Oui Non
			Oui Non
			Oui Non

# 2)5 intarrentions parictuelles : congrès, conférences, collegues, actions de formation

Réunions ou formations soutenues financièrement ou organisées par les entreprises ou établissements à but lucratif ou non intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS ; activités rémunérées ou non.

2.5.1 Invitations en qualité d'intervenant à un congrès, colloque... action de formation, membre d'un conseil ou d'un comité scientifique ou du comité d'organisation du congrès, colloque... action de **formation** Actuellement ou au cours des 3 années précédentes Concerné (compléter le tableau ci-dessous) Entreprise, société, établissement, Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de Rémunération Période organisme, ... l'intervention Oui Sixth Meeting of the European Society July 2008 Non Roche Chlamydia Research, University Denmark, Evaluation du Cobas TagMan 48 version2 Symposium Roche Rotkreuz, Nov 2010 Oui Non Non Roche Switzerland, Evaluation de la plateforme Cobas Journées Internationales de Biologie, Nov 2010 Oui Non Roche Paris la Défense Evaluation de la plateforme Cobas Chlamydia and pregnancy. Infectious Oct 2010 Oui **⋈** Non **ESCMID Post graduate Education** diseases in pregnant women, foetuses and newborns, Bertinoro, Italy. course. 🛛 Oui MG FORM Bordeaux -Infection génitale de la femme Dec 2010 Non Roche ECCMID, Milan Mai 2011 Oui **⊠** Non Evaluation de la plateforme Cobas 4800 Oui Roche ISSTDR, Québec Juillet 2011 Non. Evaluation de la plateforme Cobas Organisme de congrès Mai 2011 🔲 Oui European Conference of National Non Strategies for Chlamydia trachomatis and Human Papillomavirus, Jurmala, Riga, Latvia, Detection de C. trachomatis sur le méat urinaire chez l'homme 2.5.2 Invitations en qualité d'auditeur à un congrès, colloque... action de formation (frais de déplacement et d'hébergement pris en charge par une entreprise, un organisme public ou une autre structure) Actuellement ou au cours des 3 années précédentes Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-dessous) Entreprise, société, établissement. Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de Période Rémunération l'intervention organisme, ... Oui ■ Non Oui Non Oui ☐ Non Oui

worker a of on My bey

Non

- La nature du lien est autre que celles proposées ci-dessus - Détenteur d'un brevet ou inventeur d'un produit ou procédé, ou toute autre forme de propriété intelle  Non concerné  Concerné (compléter le tableau ci-dessous)  Entreprise  (société, établissement, organisme)	Non
<ul> <li>La nature du lien est autre que celles proposées ci-dessus</li> <li>Détenteur d'un brevet ou inventeur d'un produit ou procédé, ou toute autre forme de propriété intelle.</li> <li>Non concerné</li> <li>Concerné (compléter le tableau ci-dessous)</li> <li>Entreprise</li> <li>Nature de l'activité</li> </ul>	ctuelle
<ul> <li>La nature du lien est autre que celles proposées ci-dessus</li> <li>Détenteur d'un brevet ou inventeur d'un produit ou procédé, ou toute autre forme de propriété intelle.</li> <li>Non concerné</li> <li>Concerné (compléter le tableau ci-dessous)</li> <li>Entreprise</li> <li>Nature de l'activité</li> </ul>	ctuelle
<ul> <li>Détenteur d'un brevet ou inventeur d'un produit ou procédé, ou toute autre forme de propriété intelle</li> <li>Non concerné</li> <li>Concerné (compléter le tableau ci-dessous)</li> <li>Entreprise</li> <li>Nature de l'activité</li> </ul>	ctuelle
<ul> <li>✓ Non concerné</li> <li>✓ Concerné (compléter le tableau ci-dessous)</li> <li>Entreprise</li> <li>Nature de l'activité</li> <li>Période</li> </ul>	
Concerné (compléter le tableau ci-dessous)  Entreprise Nature de l'activité Période	
Entreprise Nature de l'activité Période	
	Rémunératio
	Oui
	Non Oui
	Non
	Oui Non
	Oui Non
	Oui
Sont visées toutes les structures auxquelles le déclarant appartient (organismes de recherche, institutépartements, services, associations de promotion ou d'éducation pour la santé) qui sont financées substantie entreprise ou un établissement à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activit compris financement de thèses et de stages de post-doctorants dans les universités.  - Actuellement ou au cours des 3 années précédentes - Il est demandé de déclarer les financements dont les montants participent au budget de cette struct pour plus de 10%; le montant s'apprécie annuellement, d'une même source; les versements peu forme de subventions pour études ou recherches, bourses ou parrainage, versement en nature ou matériels, taxes d'apprentissage, divers  Non concerné	ellement par un tés de l'InVS ; ' ture bénéficiair vent prendre l
Concerné (compléter le tableau ci-dessous)	
Responsabilité (au sein Établissement	Période
de l'institution bénéficiaire du versement du versement	
de l'institution Institution bénéficiaire organisme, à l'origine Objet du versement	
de l'institution Institution bénéficiaire organisme, à l'origine Objet du versement	
de l'institution Institution bénéficiaire organisme, à l'origine Objet du versement	
de l'institution Institution bénéficiaire organisme, à l'origine Objet du versement	

#### · MACO Mandlest

- Actuellement
- Conjoint, époux(se) ou personne vivant sous le même toit ascendants, descendants, collatéraux immédiats y compris leur conjoint...
- Sont concernés les intérêts financiers, les activités exercées personnellement, les membres d'un organisme faisant l'objet d'un financement

(Le nom des membres de la famille n'a pas à être mentionné)

Non concerné
Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise (société, établissement, organisme)	Fonction et position dans l'entreprise (indiquer le cas échéant s'il s'agit d'un poste de responsable)	Nature des intérêts (financiers, activités exercées personnellement, membre d'un organisme financé)	Lien de parenté (conjoint, enfant, frère, sœur, père, mère, beau- père, belle-mère, beau- frère, belle-soeur)	Période

																		فالمعاجبة ووم

Doivent être déclarés tous les autres intérêts en rapport avec le champ de compétence et les activités de l'InVS :

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Autres faits ou intérêts qui pourraient être considérés comme préjudiciables à votre impartialité
- Travaux d'expertise dans d'autres instances / institutions en relation avec le sujet traité
- Autres faits que vous considérez devoir être portés à la connaissance de l'Institut et du public
- Autres faits qui pourraient représenter un lien d'intérêt : participation à un processus réglementaire, législatif ou judiciaire (expertise), prise de position pour représenter ou défendre un groupe d'intérêts (organisation de défense de patients, de victimes, de l'environnement...)

	Non concerné
$\boxtimes$	Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise (le cas échéant)	Nature de l'activité	Commentaire	Période	Rémunération
Hôpital Pellegrin Centre d'aide aux victimes d'agression	Détection des infections sexuellement transmissibles		Depuis 2000	Oui Non
				Oui Non
				☐ Oui ☐ Non
				Oui Non
				☐ Oui ☐ Non

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas prendre part aux délibérations ou aux votes concernant une affaire dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect.

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas traiter une question dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal.

Par la signature du présent document, je déclare sur l'honneur qu'à ma connaissance les seuls intérêts directs ou indirects que j'ai dans une entreprise ou un organisme susceptible d'intervenir dans des domaines en lien avec les missions de l'Institut de veille sanitaire sont ceux listés ci-dessus.

Je m'engage, en cas de modification des liens ci-dessus ou du fait de l'acquisition d'intérêts supplémentaires devant être portés à la connaissance de l'InVS, à en informer celui-ci et à procéder immédiatement à une actualisation de ma déclaration d'intérêts.

Je m'engage à déclarer tout conflit d'intérêts potentiel au début de toute activité de l'InVS à laquelle je participe.

Fait à Bordeaux......, le...29 aout 2011.....

Signature : B de Barbeyrac

11/11

